



Questions aux candidats aux élections municipales 2014 à Villers-St-Paul

- Quelle politique générale en faveur des modes (de déplacements) actifs (vélos et piétons) souhaitez-vous mettre en place ?
- Quel objectif vous fixerez-vous concernant la part modale (ou pourcentage) des déplacements effectués en vélo au niveau de la ville/agglomération ?
- Quels moyens financiers y consacrez-vous ?
- Créez-vous une ligne budgétaire spécifique sur cette thématique ?
- Quelle organisation et quels moyens humains proposerez-vous à Villers-St-Paul et au sein de la communauté d'agglomération, pour mettre en œuvre votre politique concernant les modes actifs ?
- Y aura-t-il au sein de votre équipe municipale un adjoint en charge de ces questions ?
- Etes-vous favorable à la participation active de la ville de Villers-St-Paul à l'[Observatoire des mobilités actives des villes de l'Oise de plus de 5000 habitants](#), mis en place par plusieurs associations isariennes, dont l'au5v ? (Voir aussi [conférence-débat du 22 novembre 2013](#))
- Pourriez-vous détailler vos propositions et vos projets concernant :
 - L'application de la Loi sur l'air (L 228-2 du Code de l'Environnement / obligation de créer des itinéraires cyclables à l'occasion de chaque chantier de rénovation de voie urbaine) ?
 - Le déploiement, voire la généralisation, des double-sens cyclables et du cédez-le-passage-cycliste-au-feu (tourne-à-droite) dans toute la ville ?
 - Le réaménagement des abords de toutes les écoles, collèges et lycées de la commune afin de créer une zone de circulation apaisée, voire libérée de toute circulation automobile, et la création de stationnement vélos au sein de ces établissements (en lien avec leurs gestionnaires) ?
 - L'aménagement de garages à vélos sécurisés et visibles au niveau de la gare ?
 - La mise à zéro de tous les bateaux (bordures basses), au franchissement des trottoirs le long d'un itinéraire cyclable ?
 - La mise à zéro de tous les bateaux (bordures basses des trottoirs), au niveau de tous les passages protégés pour piétons (accessibilité PMR) ?
 - Une plus grande sévérité envers le stationnement sauvage sur les trottoirs et les bandes cyclables avec un montant d'amendes dissuasives (lorsque la loi autorisera les communes à en fixer le montant), des contrôles fréquents des polices et la mise en place de protections physiques pour empêcher ce stationnement ?

- La communication sur l'usage des modes actifs ?
 - L'expression de la démocratie locale, en associant et en impliquant les associations d'usagers, dont l'au5v, à l'élaboration de tout projet concernant les déplacements et/ou modes actifs ?
 - La diminution du trafic de transit en concertation avec les instances départementales et/ou régionales ?
 - L'augmentation de l'offre de stationnements vélos (arceaux !) en surface ?
 - La mise en place de sas vélos aux feux rouges ?
- Que pensez vous de notre proposition de limiter la vitesse sur l'ensemble de la ville à 30 km/h (à l'exception d'une liste restreinte d'axes structurants, comme développé dans le document ci-joint "Ville à 30") ?

Questions spécifiques à Villers-St-Paul :

- Etes-vous favorable à la création d'un atelier d'autoréparation des vélos sur l'agglomération creilloise (formation à la réparation, vente de pièces et de vélos, lieu d'échange et de rencontre autour du vélo) ?
- Si vous êtes élu(e), allez-vous aider à sa création en contribuant à la mise disposition d'un local pour l'association?
- Auriez-vous d'autres éléments de réflexion ou d'information à nous communiquer ?